

Absents : Virginie MONTALI, Jérôme BOURDEIX, Roland ESTEPHAN
Secrétaire : Valérie BERGON

Avance budget caisse des écoles :

Avance de trésorerie, comme chaque année, de 15 000 € sur le budget de la caisse des écoles provenant du budget principal, dans l'attente du vote du BP 2026. Le conseil valide.

Travaux en cours :

Logement communal de l'école de la Maison-Brûlée : travaux terminés, travaux réussis (tant du côté esthétique que du côté confort isolation).

Rénovation couverture presbytère : avenant Ets PELISSIER : travaux presque terminés, à quelques détails près. La circulation dans la rue du pont du péage est rouverte depuis vendredi dernier. Avenant de l'entreprise PELISSIER de 2 550 € HT en moins (membrane entre plafond et isolant). Le conseil délibère favorablement. Remarque de Jean-Jacques MONTEIL : les entreprises ont été dans les délais.

Ecole Maison-Brûlée :

Devis des entreprises GENESTE et COULAUD : 2 355 € HT et 530 € HT pour gainage de la chaudière de l'école. En effet, Jean-Pierre FAURE expose un problème sur un brûleur fioul de l'école, la chaudière ne fonctionnait plus du tout comme il faut, et le détecteur de fumée de l'appartement au-dessus sonnait... Réparation faite, mais après expertise, pas de gainage de la chaudière.

Le conseil municipal valide les travaux à venir.

Couverture des RIS sur la place du Bourg :

Devis de l'entreprise LAFONT : 2 780 € HT pour la rénovation des couvertures (voliges + ardoises). RIS : relais information service : panneaux d'information sur la place de bourg. Le conseil valide.

PLU :

L'enquête publique a pris fin jeudi dernier. Le commissaire va dresser un procès-verbal qu'il viendra remettre en mairie d'ici vendredi. Environ 26 interventions/annotations sur le cahier, 10 mails envoyés, certains propriétaires ont remis en main propre une lettre ou un courrier.

Réunion commission urbanisme le lundi 22 décembre à 9 h 30 pour examiner son procès-verbal et se positionner avec le bureau DEJANTE, en lien avec la DDT.

Suite à la réunion de lundi, un bilan sera envoyé au commissaire qui rendra un rapport définitif 1 mois plus tard.

Produits non soldés :

Le maire signale qu'il y a des produits non soldés depuis 2018 au budget communal, concernant le paiement d'un complément de loyer d'un logement communal. Le conseil, après discussion, décide d'admettre en non-valeur un montant de 3 738,55 €.

Après débat, le conseil décide de lancer une procédure d'expulsion du locataire indélicat et donne pouvoir au maire de contacter un huissier pour mener à bien cette affaire.

Amélioration carrefour avec VC du parking de l'usine :

Rappel : Gérard TOURNEIX et Jean-Jacques MONTEIL ont réfléchi à un élargissement de la chaussée pour améliorer le tourne-à-gauche en direction du parking de l'ancienne usine. Devis via l'entreprise FTB Travaux de Naves : 11 040 € HT

Le montant est élevé, le conseil demande si on ne pourrait pas demander un ou deux autres devis pour le terrassement / remblaiement des réseaux... affaire à suivre

Affaires diverses :

- Facture de ROL ELEC (pour salle d'exposition) a augmenté : 875 € HT, délibération nécessaire pour le règlement. Le conseil délibère favorablement.
- Arrêt de travail de l'employée Marie José GRENADIN : rendez-vous avec le médecin du centre de gestion (12 décembre). Affaire à suivre ... Gérard TOURNEIX propose de verser une prime aux 3 employées en charge de son remplacement.
- Recensement de la population : délibération à prendre pour recrutement des agents recenseurs. Dotation spéciale de l'Etat pour la commune de 1 494 € qui sera versée en 2026. Il manque un agent recenseur. Caroline LIBOUROUX sera le 2^{ème} agent.
- Inauguration de l'hôtel-restaurant : vendredi 19 décembre à 18h00. M TELLE se charge du sucré / salé + la Mairie des boissons.
- Eclairage public : examen d'une demande d'extension au Breuil, il s'agit d'une résidence secondaire. Les investissements futurs seront décidés lors du vote du BP, car l'éclairage public suscite débat.
- Bulletin à l'impression, même couverture que la dernière fois.
- Ramassage des encombrants par les employés communaux : le 19 et 20 janvier